

FORMULAIRE DE DECLARATION DE RISQUE

**DOMMAGES OUVRAGE TOUS RISQUES CHANTIER
RC MAITRE D'OUVRAGE - RC CONSTRUCTEUR NON REALISATEUR**

SOUSCRIPTEUR

.....
.....
.....

QUALITE DU DEMANDEUR

Syndic de Copropriété professionnel // Administrateur de Biens

MAITRE D'OUVRAGE

- Le syndicat des copropriétaires

CARACTERISTIQUES DE L'OPERATION

Adresse complète de l'opération de construction :

.....
.....
.....

Description sommaire des travaux :

.....
.....

Intervention sur structure porteuse : OUI NON
Reprise en sous œuvre : OUI NON
Surélévation : OUI NON
Renforcement des fondations : OUI NON
Extension : OUI NON
Création de sous-sols : OUI NON
Création de planchers intermédiaires : OUI NON

Date prévue de déclaration d'ouverture de chantier :
Date prévue de commencement des travaux :
Date prévue d'achèvement des travaux :
Coût de l'opération (travaux et honoraires) :

COUT DE L'OPERATION (ne pouvant excéder 1.100.000 € TTC)

Merci de libeller votre chèque de règlement à l'ordre de FRANCE ASSURANCE COURTAGE

Coût travaux jusqu'à 35.000 €		
Montant TTC (travaux et honoraires compris)	Forfait TTC	Prime
	1.742 €	1.742,00 €
Frais de dossier		40,00 €
Taxes attentats		3,30 €
Total :		1.785,30 €

Coût travaux de 71.601 € à 120.000 €		
Montant TTC (travaux et honoraires compris)	Forfait TTC	Prime
	2.226 €	2.226,00 €
Frais de dossier		40,00 €
Taxes attentats		3,30 €
Total :		2.269,30 €

Coût travaux de 300.001 à 770.000 €		
Montant TTC (travaux et honoraires compris)	Taux TTC	Prime
	2,25 %	€
Frais de dossier		40,00 €
Taxes attentats		3,30 €
Total :		€

Coût travaux de 35.001 € à 71.600 €		
Montant TTC (travaux et honoraires compris)	Forfait TTC	Prime
	2.097 €	2.097,00 €
Frais de dossier		40,00 €
Taxes attentats		3,30 €
Total :		2.140,30 €

Coût travaux de 120.001 € à 300.000 €		
Montant TTC (travaux et honoraires compris)	Taux TTC	Prime
	2,50 %	€
Frais de dossier		40,00 €
Taxes attentats		3,30 €
Total :		€

Coût travaux de 770.001 à 1.100.000 €		
Montant TTC (travaux et honoraires compris)	Taux TTC	Prime
	2,10 %	€
Frais de dossier		40,00 €
Taxes attentats		3,30 €
Total :		€

INTERVENANTS PARTICIPANT A L'OPERATION DE CONSTRUCTION

Merci de compléter le tableau des intervenants et de joindre à votre déclaration les documents qui y sont réclamés.

MAITRISE D'ŒUVRE :

Maîtrise d'œuvre obligatoire pour toute opération dont le montant des travaux excède 100.000 € ou à compter de 50.000 € en cas de travaux sur existants comportant une intervention sur la structure porteuse.

NB : Pas de recours à maîtrise d'œuvre si un seul intervenant.

MISSION	NOM	HONORAIRES TTC

CONTROLEUR TECHNIQUE :

Contrôle technique avec mission L + LE obligatoire pour toute opération dont le montant des travaux excède 300.000 € ou à compter de 100.000 € en cas de travaux comportant une intervention sur la structure porteuse (suppression ou modification d'éléments porteurs, créations de sous-sols, création de planchers intermédiaires, reprise en sous-œuvre...)

BUREAU ETUDES TECHNIQUES :

BET Structures obligatoire en cas de travaux de reprises en sous-œuvre, de renforcement de fondations, de création de sous-sols

MISSION	NOM	HONORAIRES TTC

ENTREPRISES :

NOM	SOUS-TRAITANT		NATURE DES TRAVAUX	MONTANT DU MARCHÉ TTC
	OUI	NON		

Joindre impérativement copie de la convention ou du devis descriptif des travaux et les attestations RC et Décennale de chaque intervenant.

Je soussigné, déclare que les réponses ci-avant sont, à ma connaissance, conformes à la vérité et que j'ai été informé qu'elles constituent des éléments d'appréciation du risque dont il est tenu compte pour la fixation de la prime et qu'en conséquence, toute omission ou déclaration inexacte m'expose, en cas de conclusion du contrat, en qualité de souscripteur, à supporter sur mon patrimoine personnel tout ou partie des indemnités, conformément aux dispositions des articles L 113-8 et L 113-9 du Code des Assurances.

Fait à

Signature et cachet ⇒

Le

A retourner à ➤ ➤ ➤ **F.A.C - CABINET Yany VALETTE - 14, Av. Victor Hugo - 19 000 TULLE**
Tél : 05 55 20 83 60 ✦ Fax : 05 55 26 22 54